Saint Père a daigné envoyer aux Dominicains d'Amérique par le R''e Père Visiteur.

Nouvelle faveur. — Les doutes suivants avaient été proposés à la Sacrée Congrégation des Indulgences :

I. Les fidèles qui font usage d'un chapelet béni et par les Frères Prêcheurs et par les Pères Croisiers, ou par des prêtres munis des pouvoirs voulus, peuvent-ils, en récitant le Rosaire de la B. V. Marie, gagner à la fois les indulgences attachées à la récitation du T. S. Rosaire et celles qui sont appelées "des Pères Croisiers?"

II. Est-ce que les fidèles cumulent aussi le gain de ces deux indulgences quand, tenant à la main un chapelet enrichi de l'indulgence des Pères Croisiers, ils récitent l'oraison dominicale ou la salutation angélique faisant partie d'une prière ou d'un exercice déjà enrichi d'indulgences?

La Sacré Congrégation a répondu négativement aux deux questions; elle a pourtant pensé qu'il fallait demander au Saint Père de daigner accorder le cumul des indulgences dites des Pères Croisiers, et de celles qui sont attachées au Saint Rosaire, mais seulement dans la récitation même du Saint Rosaire.

Le Souverain Pontife, dans l'audience accordée au cardinal préfet de la Congrégation des Indulgences, le 12 juin 1907, a confirmé la réponse donnée aux deux questions; mais, en même temps, par une faveur spéciale, il a concédé le cumul des deux indulgences, dans la récitation du Rosaire seulement, et pourvu que les chapelets ou rosaires aient reçu la double bénédiction.

Il y a quelques mois, le Saint Père permettait de séparer à volonté, et sans détriment pour les indulgence du Rosaire, les dizaines de chapelet, non seulement dans le premier Rosaire de la semaine, qui est d'obligation, mais dans tous les autres que les associés peuvent réciter ensuite. On comprendra facilement combien la nouvelle faveur du Souverain Pontife est précieuse pour les Confrères. Chaque fois qu'ils récitent une dizaine de chapelet en méditant un des quinze mystères, ils peuvent désormais cumuler et les indulgences du Saint Rosaire et celles des Pères Croisiers.